

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à utiliser que pour les
commandes de reproduction)

(21) N° d'enregistrement national :

2 646 217

89 05359

(51) Int Cl⁶ : F 16 D 66/18; B 60 T 11/04.

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 21 avril 1989.

(30) Priorité :

(71) Demandeur(s) : Société dite : AUTOMOBILES PEUGEOT
et Société dite : AUTOMOBILES CITROEN. — FR.

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 43 du 26 octobre 1990.

(60) Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

(72) Inventeur(s) : Jean-Paul Petiot.

(73) Titulaire(s) :

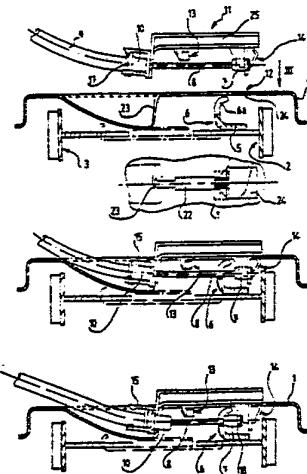
(74) Mandataire(s) : Cabinet Weinstein.

(54) Procédé de montage d'un câble sous gaine sur un système de freinage et dispositif pour la mise en œuvre de ce
procédé.

(57) L'invention concerne un procédé de montage d'un câble
sous gaine, et un dispositif pour la mise en œuvre de ce
procédé.

Le dispositif selon l'invention, dans lequel un câble de frein
8 est muni d'un embout raccordable à une pièce mobile 5
appartenant, par exemple, à un système de freinage et est
monté coulissant dans une gaine 9 comportant un manchon 10
maintenu fixe lors d'une traction effectuée sur le câble, est
caractérisé en ce que tant le manchon 10 de la gaine 9 que
l'embout d'extrémité 7 du câble 8 sont supportés par une
platine 11 indépendante et insérable au moins en partie dans
une ouverture 12 ménagée dans le système de freinage.

L'invention s'applique, par exemple, au montage d'un câble
de traction sur un mécanisme de freinage à tambour d'un
véhicule automobile.



FR 2 646 217 - A1

D

L'invention concerne un procédé et un dispositif de montage d'un câble sous gaine, sur un système de freinage d'un véhicule automobile.

Généralement, le montage des câbles sur les mécanismes de freinage est réalisé avant l'assemblage final de l'essieu sur le véhicule, notamment pour des raisons d'accessibilité, du fait notamment de la présence du tambour de frein.

10 Cependant, lors des manipulations ultérieures de cet essieu sur la chaîne de montage, les câbles se trouvent fréquemment endommagés, de sorte qu'il est nécessaire de les changer.

15 Dès lors, il apparaît souhaitable d'incorporer le frein muni de son câble en fin de ligne de montage, mais cette solution, qui accroît les étapes d'assemblage, augmente les coûts et affecte la qualité du produit.

20 Ainsi, chaque câble doit être monté sur le système de freinage qui est déjà incorporé sur l'essieu, au stade final de l'assemblage, le tambour de frein étant en position montée.

Lorsqu'on utilise des agencements de freinage classiques, cette solution requiert une intervention délicate et fastidieuse, difficilement robotisable.

25 L'invention a donc pour but de fournir un procédé et un dispositif de montage permettant une installation rapide et automatisable d'un câble de l'extérieur du système de freinage, lorsque ce dernier est préalablement assemblé sur le véhicule.

30 Ainsi, l'invention a pour objet un procédé de montage d'un câble sous gaine, tel que par exemple un câble de frein, sur un système de freinage, et dans lequel la gaine est solidaire d'un manchon destiné à venir en appui fixe sur le système de freinage, tandis que l'extrémité libre du câble comporte un embout destiné 35 à s'accrocher sur une pièce à commander du système de

freinage, qui peut être actionnée par traction du câble par rapport à la gaine fixe, caractérisé en ce qu'on monte le manchon de la gaine et l'embout du câble sur un élément indépendant du système de freinage, on introduit 5 cet élément au moins en partie dans le système de freinage, on exerce une pression sur le manchon de la gaine pour le rendre solidaire du système de freinage, et on dégage l'embout du câble dudit élément pour le rendre solidaire de la pièce du système de freinage à commander.

10 Par ailleurs, l'invention a pour objet un dispositif pour la mise en oeuvre de ce procédé, et du type comprenant un câble de frein qui est muni d'un embout raccordable à une pièce mobile appartenant au système de freinage et qui est monté coulissant dans une 15 gaine comportant un manchon maintenu fixe lors d'une traction effectuée sur le câble, caractérisé en ce que tant le manchon de la gaine que l'embout d'extrémité du câble sont supportés par une platine indépendante et insérable au moins en partie dans une ouverture ménagée 20 dans le système de freinage.

25 Suivant une autre caractéristique de ce dispositif, l'embout d'extrémité du câble et le manchon de la gaine sont maintenus de façon amovible sur la platine par l'intermédiaire d'organes d'encliquetage élastique.

30 Mais d'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront mieux dans la description détaillée qui suit et se réfère aux dessins annexés, donnés uniquement à titre d'exemple et dans lesquels :

- la figure 1 est une vue de face d'un système de freinage conformé pour être équipé d'un dispositif de montage selon l'invention ;

- la figure 2 est une vue en coupe faite suivant la ligne II-II de la figure 1 et représentant plus particulièrement une première étape du procédé selon l'invention ;
- 5 - la figure 3 est une vue faite suivant la flèche III de la figure 2 ;
 - les figures 4 et 5 sont des vues similaires à la figure 2, mais représentant deux autres étapes du procédé selon l'invention ; et
- 10 - la figure 6 est une vue en perspective d'une platine du dispositif selon l'invention.

En se référant à la figure 1, il est représenté un système de freinage, notamment à tambour, conformé pour recevoir par l'intermédiaire du procédé et du 15 dispositif selon l'invention, un câble de traction sous gaine.

Ce système de freinage comporte classiquement un plateau-carter 1 qui est solidaire de l'un des essieux du véhicule et qui porte un couple de mâchoires 2 et 3 20 susceptibles de venir s'appliquer contre un tambour 4 solidaire de l'une des roues.

Les mâchoires 2 et 3 du système de freinage sont mécaniquement actionnables par une pièce mobile ou segment de commande 5, notamment pour permettre l'arrêt 25 en stationnement du véhicule.

Dès lors, la pièce mobile à commander 5 de ce système de freinage comporte une partie d'accrochage 6 sur laquelle est destiné à venir s'ancrer un embout d'extrémité 7 du câble de traction 8.

30 Comme on le voit sur les figures 2 à 5, le câble de traction 8 est monté coulissant dans une gaine coaxiale 9 qui est munie d'un manchon de protection 10 faisant fonction d'arrêt de gaine.

Le manchon de protection 10 est destiné à venir en appui sur le plateau-carter 1 et il est maintenu fixe sur le système de freinage lors d'une traction effectuée sur le câble 8, cette traction du câble 8 par rapport à 5 la gaine fixe 9 permettant d'actionner la pièce mobile à commander ou segment 5.

Le dispositif selon l'invention comporte une platine 11 qui constitue un élément indépendant du système de freinage et qui supporte à la fois le manchon 10 de la gaine 9 et l'embout d'extrémité 7 du câble 8.

Cette platine 11 est insérable et enfichable latéralement au moins en partie, dans une ouverture 12 ménagée dans le système de freinage, et plus particulièrement dans le plateau-carter 1.

15 A cet effet, la platine 11 comporte des ailes de verrouillage élastique 13 et 14, ces ailes étant susceptibles de venir s'encliquer sur les bords de l'ouverture 12 en formant un moyen de centrage de la platine 11 par rapport à cette ouverture.

20 Dès lors, les ailes de verrouillage 13 et 14 bloquent automatiquement et instantanément la platine 11 sur le système de freinage, lorsque celle-ci est enfichée sur le plateau-carter 1.

25 Par ailleurs, l'embout d'extrémité 7 du câble 8 et le manchon 10 de la gaine coaxiale 9 sont maintenus de façon amovible sur la platine 11 par l'intermédiaire d'organes d'encliquetage élastique 15 et 16.

30 Les organes d'encliquetage 15 qui maintiennent le manchon 10 sont constitués par des pattes qui s'étendent suivant la direction longitudinale de la platine 11 et qui sont susceptibles de venir s'engager dans une gorge 17 ménagée sur le pourtour extérieur du manchon de protection 10.

Les organes d'encliquetage 16 qui maintiennent quant à eux l'embout d'extrémité 7 du câble 8, sont constitués par deux doigts qui s'étendent transversalement depuis la platine 11, ces doigts étant 5 conformés pour venir s'engager dans une rainure 18 ménagée dans l'embout 7, sur sa périphérie.

On précisera ici que la platine 11 est constituée d'une semelle 19 dont font transversalement saillie, à l'une des extrémités de cette semelle, un 10 support 20, et à une autre extrémité, les doigts 16, ce support 20 et lesdits doigts 16 s'étendant sensiblement de façon parallèle.

Comme on le voit de la figure 6, la platine 11 comporte un orifice de bridage 21 ménagé entre les pattes 15 d'encliquetage 15 qui sont solidaires du support transversal 20.

L'ouverture 12 est constituée par une fente 22 sensiblement rectiligne, cette fente s'étendant depuis une échancrure 23 qui est susceptible de recevoir le 20 manchon 10 de la gaine 9, jusqu'à un évidement 24 disposé au droit de la partie d'accrochage 6 de la pièce 5, sur laquelle vient s'ancrer l'embout d'extrémité 7.

Ainsi, l'orifice de bridage 21 est ménagé pour venir se loger en regard de l'échancrure 23, lorsque la 25 platine 11 est enfichée sur le plateau-carter 1.

Dès lors, étant donné que le manchon de protection 10 est conformé pour venir se coincer dans l'orifice de bridage 21 et dans l'échancrure en vis-à-vis 23, la platine 11 peut être bloquée sur le mécanisme de 30 freinage.

De plus, la platine 11 comporte un dos en forme de rail de préhension 25 en T par exemple, ce rail étant destiné à venir s'engager sur le bras d'un robot pour permettre le montage automatisé de l'ensemble câble 35 8-gaine 9 sur le système de freinage.

Ainsi, on comprendra donc de ce qui vient d'être décrit, que le procédé selon l'invention consiste à monter le manchon 10 de la gaine 9 et l'embout d'extrémité 7 du câble 8 sur la platine 11 qui forme un élément indépendant du système de freinage, à introduire cet élément 11, au moins en partie dans le système de freinage, à exercer une pression sur le manchon 10 de la gaine 9 pour le rendre solidaire du système de freinage, et à dégager l'embout d'extrémité 7 du câble 8 de l'élément ou platine 11 pour rendre solidaire cet embout de la pièce à commander 5 du système de freinage.

Par ailleurs, on remarquera sur la figure 6 que les faces contiguës respectives 19a et 20a de la semelle 19 et du support 20 forment une surface de montage qui peut venir épouser le flanc extérieur du plateau-carter 1 et s'appliquer contre celui-ci, tandis que la partie d'accrochage 6 comporte une fente de réception 6a du câble 8, cette fente 6a étant ouverte du côté de l'ouverture 12 en étant parallèle à cette dernière. Dès lors, dans le procédé selon l'invention, lorsque la platine 11 s'applique contre le plateau-carter 1, l'embout d'extrémité 7 vient se prépositionner en regard de la partie d'accrochage 6, tandis que le manchon 10 vient se prépositionner en regard de l'échancrure 23. La pression sur le manchon 10 est réalisée par une action longitudinale sur la gaine 9, dirigée vers le plateau-carter 1, tandis que le dégagement de l'embout d'extrémité 7 est réalisé par traction sur l'extrémité non représentée du câble de traction 8, qui est destinée à être montée sur un mécanisme de manœuvre, disponible dans l'habitacle du véhicule.

Bien entendu, l'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit et illustré et qui n'a été donné qu'à titre d'exemple.

Au contraire, l'invention comprend tous les équivalents techniques des moyens décrits ainsi que leurs combinaisons si celles-ci sont effectuées suivant son esprit.

REVENTICATIONS

1. Procédé de montage d'un câble sous gaine, tel que par exemple un câble de frein, sur un système de freinage, et dans lequel la gaine (9) est solidaire d'un manchon (10) destiné à venir en appui fixe sur le système de freinage, tandis que l'extrémité libre du câble (8) comporte un embout (7) destiné à s'accrocher sur une pièce à commander (5) du système de freinage, qui peut être actionnée par traction du câble (8) par rapport à la gaine fixe (9), caractérisé en ce qu'on monte le manchon (10) de la gaine (9) et l'embout (7) du câble (8) sur un élément (11) indépendant du système de freinage, on introduit cet élément (11) au moins en partie dans le système de freinage, on exerce une pression sur le manchon (10) de la gaine (9) pour le rendre solidaire du système de freinage, et on dégage l'embout (7) dudit élément (11) pour rendre solidaire cet embout de la pièce à commander (5) dudit système de freinage.

2. Dispositif pour la mise en oeuvre du procédé selon la revendication 1, et du type comprenant un câble de frein (8) qui est muni d'un embout (7) raccordable à une pièce mobile (5) appartenant à un système de freinage et qui est monté coulissant dans une gaine (9) comportant un manchon (10) maintenu fixe lors d'une traction effectuée sur le câble (8), caractérisé en ce qu'autant le manchon (10) de la gaine (9) que l'embout d'extrémité (7) du câble (8) sont supportés par une platine (11) indépendante et insérable au moins en partie dans une ouverture (12) ménagée dans le système de freinage.

3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'embout d'extrémité (7) du câble (8) et le manchon (10) de la gaine (9) sont maintenus de façon amovible sur la platine (11) par l'intermédiaire d'organes d'encliquetage élastique (15, 16).

4. Dispositif selon la revendication 3,
caractérisé en ce que les organes d'encliquetage (15) qui
maintiennent le manchon (10) sont constitués par des
pattes s'étendant suivant la direction longitudinale de
5 la platine (11) et susceptibles de venir s'engager dans
une gorge (17) ménagée sur le manchon (10).

5. Dispositif selon la revendication 3 ou 4,
caractérisé en ce que les organes d'encliquetage (16)
maintenant l'embout du câble (7) sont constitués par deux
10 doigts qui s'étendent transversalement depuis ladite
platine (11) et qui sont conformés pour venir s'engager
dans une rainure (18) ménagée dans l'embout (7).

15 6. Dispositif selon l'une des revendications 2
à 5, caractérisé en ce que l'ouverture (12) ménagée dans
le système de freinage est constituée par une fente (22)
sensiblement rectiligne, cette fente s'étendant depuis
une échancre (23) susceptible de recevoir le manchon
20 (10) de la gaine (9) jusqu'à un évidement (24) disposé au
droit d'une partie d'accrochage (6) de la pièce à
commander (5), sur laquelle vient s'ancrer ledit embout
(7).

25 7. Dispositif selon la revendication 6,
caractérisé en ce que la partie d'accrochage (6) comporte
une fente de réception (6a) du câble (8), ouverte du côté
de l'ouverture précitée (12) et parallèle à cette
ouverture.

30 8. Dispositif selon l'une des revendications 2
à 7, caractérisé en ce que la platine (11) comporte des
ailes de verrouillage élastique (13, 14) qui sont
susceptibles de venir s'encliquer sur les bords de
l'ouverture (12) et qui forment moyen de centrage de la
platine (11) par rapport à ladite ouverture.

35 9. Dispositif selon l'une des revendications 4
à 8, caractérisé en ce que la platine (11) comporte un
orifice de bridage (21) qui est ménagé entre les pattes

d'encliquetage (15) solidaires d'un support (20) transversal à la platine (11) et qui est susceptible de venir se loger en regard de l'échancrure (23) de l'ouverture (12), le manchon (10) étant conformé pour 5 venir se coincer dans cet orifice (21) et dans l'échancrure (23).

10. Dispositif selon l'une des revendications 2 à 9, caractérisé en ce que la platine (11) comporte un dos en forme de rail de préhension (25) en T par exemple, 10 ce rail (25) étant destiné à venir s'engager sur le bras d'un robot.

2646217

1
3

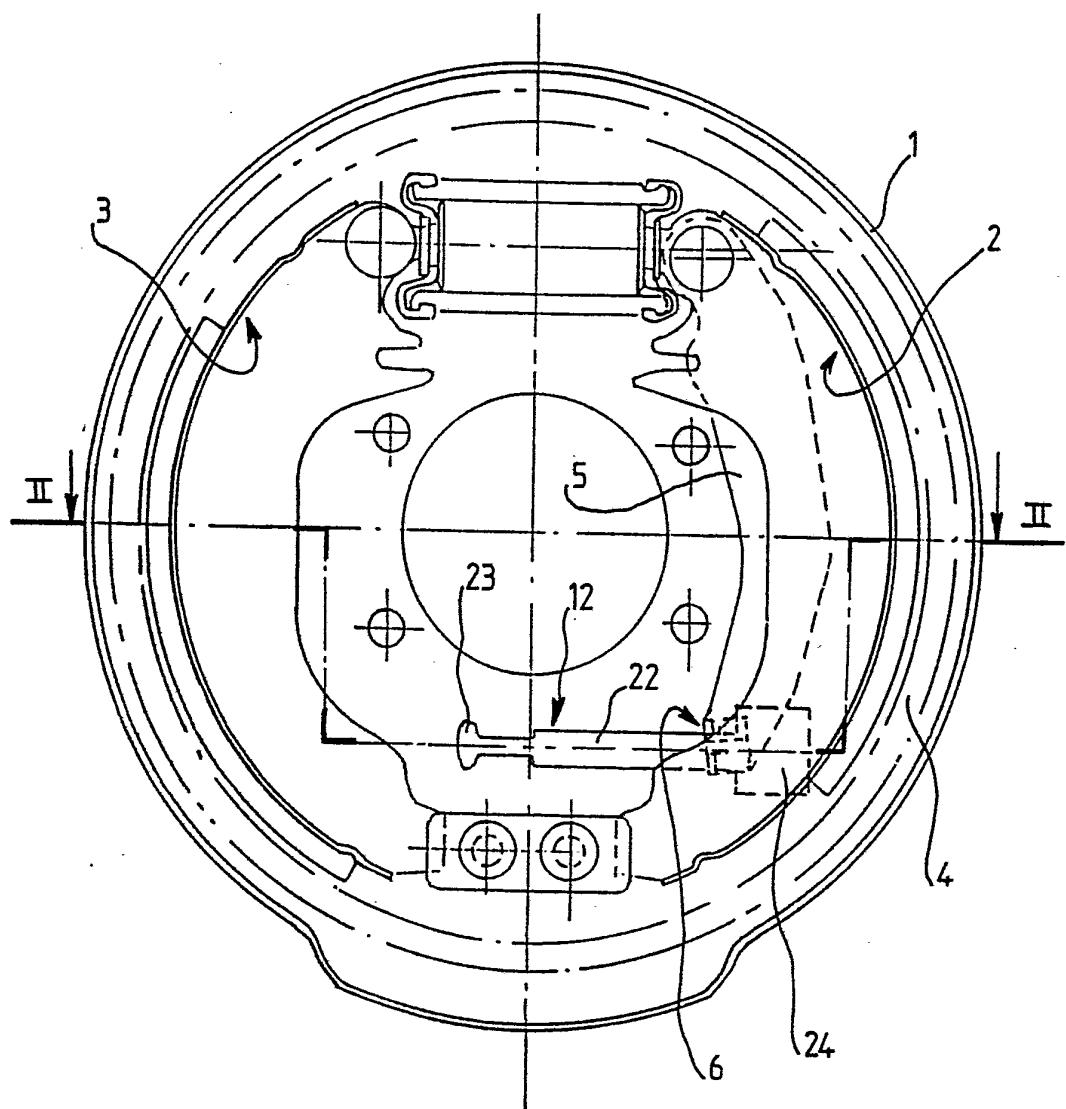
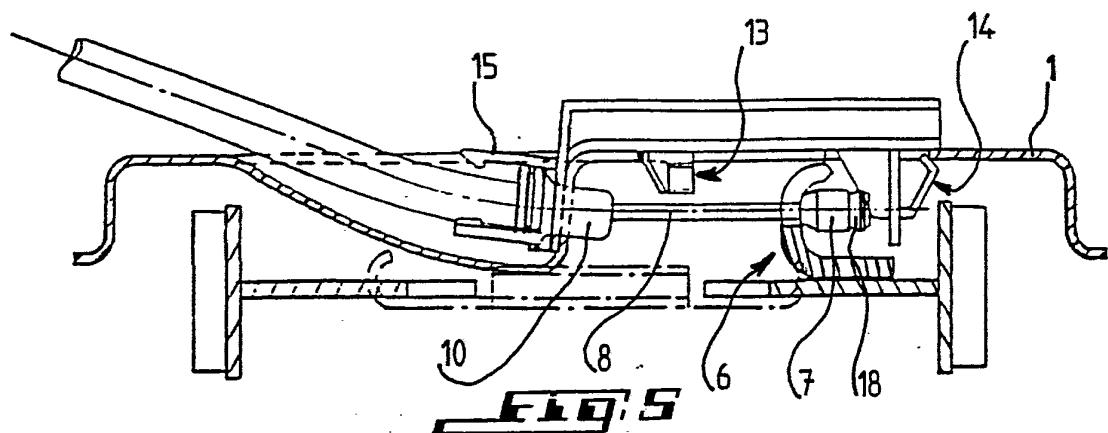
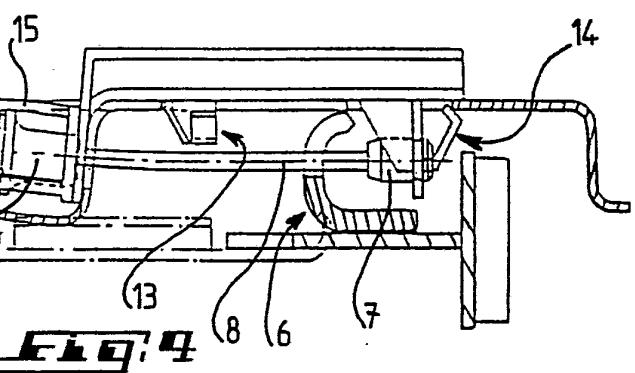
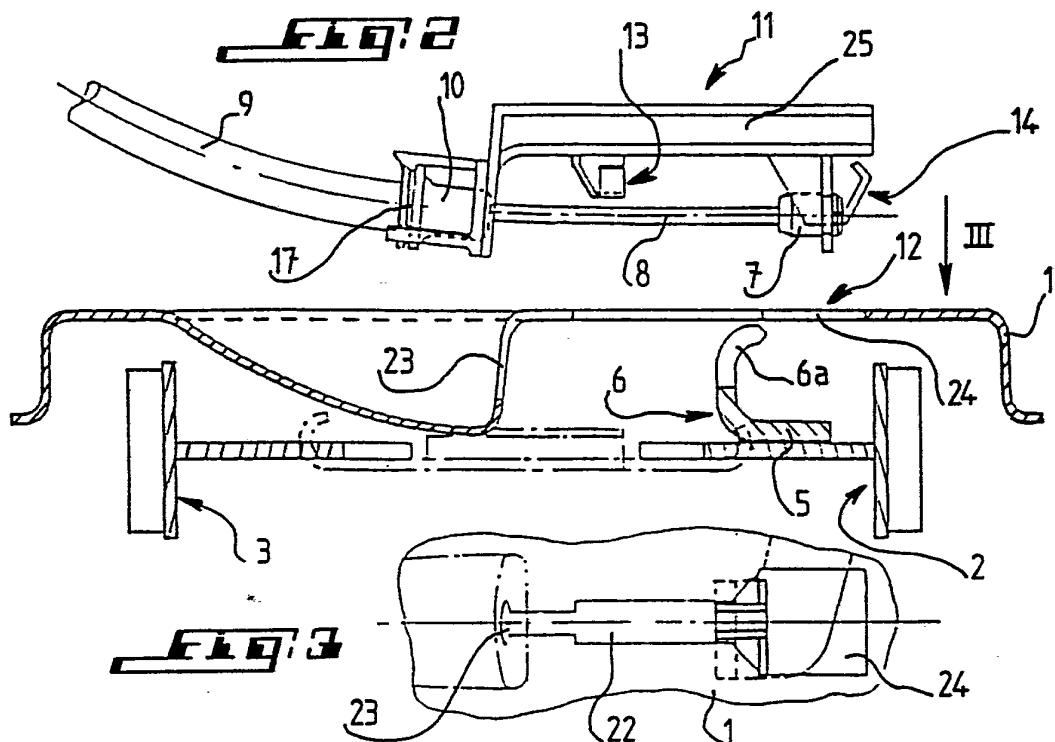


FIG. 1

2/3



2646217

3
3

